



POINT PRESSE

Date : Mercredi 27 août 2025

Lieu : Médiathèque de Parthenay

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / Tél : 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elu : Jérôme Bâcle, vice-président en charge des parcours et apprentissages artistiques et culturels

Service : Célia Marais, directrice des médiathèques, ludothèque et réseau SouRces, Anne-Claire Aleton, coordinatrice du réseau SouRces

NOTE DE PRESSE

Gratuité des bibliothèques et des médiathèques

A partir du 15 septembre, l'adhésion aux bibliothèques du réseau SouRces devient gratuite.

Structuration du réseau SouRces

Depuis 2016, la création du réseau SouRces, réseau de coopération des bibliothèques de la communauté de communes, est en cours.

Piloté par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il rassemble à ce jour 14 bibliothèques et points-lecture sur le territoire avec pour objectif de faciliter pour tous les administrés l'accès à un service de lecture publique de qualité proche de son domicile.

Les conventions, signées en 2023 avec les communes*, ont permis de définir des objectifs communs autour de l'accessibilité (harmonisation des tarifs et des règlements intérieurs, mise en cohérence des horaires) et de l'offre de service (libre accès, accueil de groupes, développement des animations).

En 2024, les partenaires ont complété la convention pour procéder à la mise en réseau de leurs services de lecture publique par le déploiement d'un logiciel de gestion de bibliothèque et d'un site internet communs.

Passage à la gratuité

7 bibliothèques du réseau sont déjà gratuites pour tous : Ménigoute, Reffannes, Saurais, Thénezay, Vasles, Vernoux-en-Gâtine et Viennay.

Afin d'éviter des situations hétérogènes sur le territoire et de garantir une égalité de traitement aux usagers du réseau, la commission générale s'est prononcée en faveur d'une harmonisation des tarifs vers une gratuité complète. Les structures appliquant encore des tarifs pour l'emprunt

des documents ont saisi leurs instances délibératives pour permettre, sous réserve des votes, le passage à la gratuité, à compter du 15 septembre.

Ont déjà délibéré avec mise en œuvre de la gratuité au 1^{er} septembre :

- la CCPG (pour les structures communautaires de Parthenay, Pompaire, Secondigny et Châtillon-sur-Thouet) et la commune de Gourgé,
- l'association Le 32, quai des livres pour la bibliothèque de La Peyratte.

La commune de Saint-Aubin-Le-Cloud a prévu l'examen en conseil municipal le 11 septembre prochain.

Comme le souligne l'association des bibliothécaires de France, « La bibliothèque est le premier lieu d'accès à la culture et parfois le seul équipement culturel de proximité sur le territoire, un des lieux les plus démocratiques et inclusifs. » Cette harmonisation tarifaire par la gratuité affirme donc la volonté de faire des médiathèques un service public de base du territoire. Ces équipements assurent le rôle de premier réseau de diffusion culturelle et concourent au fait que chacun puisse exercer ses droits fondamentaux d'accès à la culture, à l'éducation et à la citoyenneté.

La décision de gratuité permet d'améliorer l'attractivité des équipements et devrait accroître leur fréquentation.

**Collectivités signataires de la convention : Azay-sur-Thouet, Gourgé, Ménigoute, La Peyratte, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Thénezay, Vasles, Viennay, Saurais, Parthenay, Pompaire, Secondigny et Vernoux-en-Gâtine.*